

Journal des traducteurs Translators' Journal

On demande des interprètes

Fernand Beaugard

Volume 3, Number 1, 1er Trimestre 1958

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1061465ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1061465ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (print)

2562-2994 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Beaugard, F. (1958). On demande des interprètes. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 3(1), 54–54. <https://doi.org/10.7202/1061465ar>

L'ACTUALITE CANADIENNE

¶ *On demande des interprètes :*

L'interprétation, ou traduction orale simultanée, est un art relativement récent.

Il se pratique depuis près de 20 ans dans les organismes internationaux et le Canada n'en entendait parler que de façon sporadique. Certains groupements, à l'avant-garde du progrès, utilisent ce mode de compréhension instantanée depuis quelques années déjà au pays, mais ce sont là des cas d'exception.

Conscients de l'éventuelle nécessité de former des interprètes compétents et nombreux, l'Université de Montréal confiait à M. Jean-Paul Vinay, directeur de la section de Linguistique, le soin de mettre en route un cours d'interprétation.

De ce cours, établi il y a à peine 9 ans, sont sortis des interprètes de haut calibre ayant déjà fait leurs preuves au cours de nombreux congrès.

Tout récemment, trois d'entre eux, Mlle Andrée Francoeur, MM. André D'Allemagne et Blake T. Hanna, furent invités par la Société Radio-Canada à traduire simultanément, dans les deux langues officielles du pays, les discours prononcés lors du Congrès libéral d'Ottawa.

C'était là une expérience neuve et pour les trois interprètes et pour le pays tout entier. L'événement était télédiffusé et la population canadienne pouvait pour la première fois, à la radio et à la télévision, entendre simultanément la traduction des envolées oratoires des leaders libéraux.

De l'avis quasi-unanime des personnes compétentes en la matière, nos trois interprètes ont accompli un travail digne d'éloges. Si l'on tient compte du fait qu'il s'agissait là d'un premier essai, il n'est pas téméraire de conclure que nous avons au Québec un noyau d'interprètes capables de répondre à l'appel qui sera bientôt lancé d'Ottawa, où le principe d'interprétation en Chambre et au Sénat est accepté et doit être soumis à l'approbation du Parlement.

Il est heureux que les autorités fédérales se soient enfin rendu compte de l'utilité de l'interprétation dans les débats des Communes. Ce procédé éliminera de fastidieux retards dans la compréhension des discussions parlementaires. Il allégera considérablement le fardeau jusqu'ici confié aux traducteurs. Il permettra enfin la création, au Canada, d'une nouvelle catégorie de traducteurs (car les interprètes en sont indubitablement) qui éventuellement, et peut-être dans un avenir prochain, iront défendre sur la scène internationale le prestige du Canada.

Mais rien ne s'obtient sans peine. Comme me le disait tout récemment une interprète canadienne-française, "n'est pas interprète qui veut". Certaines qualités innées sont essentielles. On peut être un excellent traducteur et échouer lamentablement dans l'interprétation.

J'ai pu constater, personnellement, la véracité de cette affirmation. En 1954, j'avais l'occasion de participer aux séances d'interprétation dirigées par Monsieur Vinay et son adjoint, Me Roland Chauvin. L'expérience, sans être tout à fait désastreuse, m'apprit de façon non équivoque qu'un traducteur n'est pas forcément un interprète.

Il importe donc, et le travail en ce sens est déjà entrepris, que soit élaboré un vaste programme visant à trouver les candidats aptes à l'interprétariat, pour leur donner une solide formation aussi bien pratique que technique.

La tâche que doit affronter le directeur de la Section de Linguistique de l'Université de Montréal est lourde et de longue haleine. Monsieur Vinay a déjà mené à bien d'autres projets d'aussi vaste envergure. Il est l'homme tout indiqué pour créer une réserve d'interprètes dont le Canada aura incessamment besoin. Puissent les autorités faciliter son oeuvre.

*Fernand BEAUREGARD, Président,
Corporation des Traducteurs professionnels de Québec*

